

## UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 446<sup>e</sup> séance tenue le 26 mai 2003  
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume, le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Réjean Poirier, Patrick Vinay; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mmes Louise Allaire, Denise Angers, MM. Michel Beaudin, Paolo Bellomia, Moïse Bendayan, Jean-Guy Bergeron, Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, MM. André-Pierre Contandriopoulos, Guy Doucet, Philippe Faucher, Luc Giroux, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Anatole Joffé, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, Mme Louise Poirier, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Jean-Pierre Thouez; les représentants du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Thérèse Botez-Marquard, MM. André Desrosiers, Najib Lairini, Mme Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume, Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Jonathan Harvey, Mathieu Le Blanc, François Séguin; la représentante du personnel : Mme Louise St-Jacques; la représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants des cadres et professionnels : M. Germain Lalonde, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, M. Bernard Motulsky.

ABSENTS : Les doyens : Mme Christine Colin, MM. Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Jean-Paul Bahary, Jean Barbeau, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgoin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, M. Albert Devito, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, Mme Louise Getty, M. Alan K. Goff, Mmes Arlette Kolta, Joëlle Margot, Sylvie Marleau, M. François Péronnet, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, Louise-Hélène Richard, MM. Pierre Simonet, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad, André Vrins, Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mmes Magali Deleuze, Sorel Friedman, Chantal Gamache, Monique Landry; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; le représentant des étudiants : M. François Vincent; les représentants du personnel : M. Larry Gagnon, Mme Sylvie Goyer; la représentante du Conseil de l'Université : Mme Monique Michaud; le représentant des cadres et professionnels : M. Richard Alix; les observateurs : M. Russel Adams, Mme Francine Bourget, MM. Jacques Gravel, André Racette.

#### PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

#### SUPPLÉANTE AU PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

Mme Louise Viau

#### SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

#### CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur informe l'Assemblée du décès, survenu le 30 avril dernier, de M. Thomas Sandor, professeur retraité, Faculté de médecine. L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de cette personne.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à trois nouveaux membres nommés par la FAECUM. Il s'agit de MM. Pierre-Alain Benoît, Philippe Bélanger et Mathieu Leblanc.

Le recteur signale qu'un certain nombre de membres voient leur mandat venir à échéance le 31 mai prochain. Comme membres d'office, il s'agit de M. Patrick Vinay, doyen, Faculté de médecine, Mme Christine Colin, doyenne, Faculté des sciences infirmières, M. François Péronnet, directeur, Département de kinésiologie. Comme membres élus par le corps professoral, il s'agit de M. Michel M. Campbell de la Faculté de théologie, Mme Danielle Pinard de la Faculté de droit, MM. Jean-Paul Bahary et Moïse Bendayan de la Faculté de médecine, de Mmes Denise Angers, Marie-Thérèse Chicha et Marie-Marthe Cousineau et M. Philippe Faucher de la Faculté des arts et des sciences, de M. Jean-Guy Blais de la Faculté des sciences de l'éducation. Comme membres élus par le personnel enseignant, il s'agit de M. Daniel Leduc de la Faculté de musique et de Mme Chantal Gamache de la Faculté de l'éducation permanente. Enfin, comme membre nommé par un conseil représentant le personnel, il s'agit de M. Larry Gagnon.

Enfin, le recteur dit avoir le plaisir d'annoncer le renouvellement de mandat de M. Jean Trépanier, comme président des délibérations ainsi que celui de Mme Louise Viau comme suppléante au président des délibérations. Il remercie cette dernière d'assumer aujourd'hui la présidence des délibérations en l'absence de M. Jean Trépanier.

Mme Louis Viau souligne que c'est la première fois qu'elle présidera les délibérations de l'Assemblée; elle fait donc appel à l'indulgence des membres.

AU-446-1      ORDRE DU JOUR

AU-446-1

Mme Denise Angers signale qu'attendu que l'ordre du jour de la réunion du Conseil de l'Université dont la dernière réunion de l'année qui se tient également aujourd'hui compte un certain nombre de points prioritaires et attendu qu'il paraît opportun, pour l'Université, de disposer de ces points avant la fin de l'année, à la demande du recteur, le Comité de l'ordre du jour, pour permettre au Conseil de disposer du maximum de temps pour statuer sur ces différents dossiers, a décidé que l'Assemblée se tiendrait plutôt à 9 heures 30 au lieu de 14 heures et se terminerait vers midi trente.

Sous la rubrique des points privilégiés, l'Assemblée sera appelée à procéder à la nomination de membres à certains de ses comités, à faire des recommandations de nomination au Conseil et au Comité exécutif ainsi qu'à poser toute question d'information aux présidents des comités qui, par écrit, lui ont fait rapport sur l'état des travaux de leurs comités. En affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera d'abord appelée, vu son caractère prioritaire, à statuer sur le rapport du Comité de la planification portant sur les priorités d'action 2003-2006. Après la présentation de ce rapport d'une durée d'une demi-heure, une période de discussion générale d'une même durée sera prévue. L'Assemblée sera ensuite appelée à traiter des points 11 et 12. L'on se rappellera qu'il avait été également décidé qu'une période de discussion générale de trente minutes serait prévue lors de la considération du rapport sur la Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement (point 12 a). Enfin, après l'étude du point 12, ou au plus tard à midi quinze, l'Assemblée sera invitée à statuer sur les rapports du Comité des règlements qui constituent des mises en forme juridique de décisions déjà prises par l'Assemblée.

M. Normand Belisle indique qu'il est arrivé que l'ordre du jour d'une même séance soit envoyé deux fois aux membres. Pour éviter toute confusion, il souhaiterait que l'ordre du jour soit daté. Par ailleurs il signale que certains documents identifiés comme ayant été distribués à la 443<sup>e</sup> séance l'ont plutôt été à la 442<sup>e</sup> séance. Enfin, il indique que le 3<sup>e</sup> sous-point du point 12 devait être identifié comme 12 c).

Le secrétaire général souligne que lors des dernières séances, les documents ont été transmis tant par courriel que par courrier, ce qui explique les doubles copies.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A-

POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 445<sup>e</sup> séance tenue le 28 avril 2003
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information  
- Rapport du recteur
6. Période de questions

B-

POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination :
  - a) Comité de la planification : nomination d'un membre
  - b) Comité des différends : nomination d'un membre et d'un membre suppléant aux autres membres
  - c) Comité de la recherche : nomination de deux membres professeurs
  - d) Comité des règlements : nomination d'un membre
  - e) Comité du statut du corps professoral : nomination de deux membres
  - f) Comité de l'ordre du jour : nomination de deux membres
  - g) Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un président, d'un membre et d'un membre suppléant au professeur

8. Recommandation au Conseil relative à la nomination de deux membres étudiants à la Commission des études
9. Recommandation au Comité exécutif relative à la nomination au Comité de discipline de deux membres choisis parmi les membres du personnel enseignant et d'un membre choisi parmi les étudiants
10. Rapports des présidents du Comité de la planification, du Comité de la recherche et du Comité du statut du corps professoral sur l'état des travaux de leurs comités

C-

AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Propositions du groupe de travail sur les placements socialement responsables
12. Comité de la recherche
  - a) Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement;
  - b) La Biotechnologie et la propriété intellectuelle : la brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes. Rapport provisoire du Comité de consultation canadien de la biotechnologie;
  - b) OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec. Avis du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec

---

POINT SPÉCIAL DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE APRÈS  
CELLE DES POINTS PRIVILÉGIÉS

---

13. Comité de la planification : Priorités d'action 2003-2006
-

---

D. AFFAIRE SOUMISE POUR DÉCISION IMMÉDIATE  
DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE APRÈS CELLE DU  
POINT 12 OU AU PLUS TARD À MIDI QUINZE

---

14. Comité des règlements
- a) Modifications du Règlement de régie interne de l'Assemblée;
  - b) Modifications du Règlement sur l'honorariat et l'éméritat

AU-446-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 445<sup>E</sup> SÉANCE TENUE LE 28 AVRIL 2003 AU-446-2

Demande est faite de lire ainsi le début de la dernière phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe de la page 8 : «Par ailleurs, il est présumé que les coûts de système seraient pris en charge.

Sur proposition de M. René Parenteau appuyée par M. Jean McNeil, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 445<sup>e</sup> séance tenue le 28 avril

AU-446-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-446-3

Se référant à la délibération AU-445-11, le secrétaire général signale que pour donner suite à une demande faite à cet égard, le tableau 3 de la Mise à jour du Plan stratégique de déploiement des chaires de recherche sera ventilé entre les chaires à l'interne et à l'externe.

Se référant à la délibération AU-445-12, le secrétaire général indique que le budget de fonctionnement pour l'année 2003-2004 a été adopté par le Conseil de l'Université lors de sa réunion du 28 avril dernier.

AU-446-4 CORRESPONDANCE AU-446-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-446-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-446-5

AU-446-5.1 Rapport du recteur AU-446-5.1.

AU-446-5.1.1 Retour au travail AU-446-5.1.1

Le recteur se réjouit que le conflit de travail avec le personnel non enseignant membre du 1244 soit terminé et que les employés soient de retour au travail, la grève étant un constat d'échec des relations entre employeur et employés. Les pertes, de part et d'autre, sont d'autant plus importantes que la grève a été longue. Il dit espérer que le processus de négociation continue sera couronné de succès et invite la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue et le doyen de la Faculté des études supérieures à faire le point sur le déroulement des activités académiques.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que depuis la dernière réunion, 900 examens se sont tenus et les notes ont été inscrites. À ce jour 85 % des étudiants autorisés à s'inscrire ont reçu une réponse en comparaison avec 91 % l'an dernier; 88 % ont répondu à l'offre comparativement à 92 % l'an dernier. À la fin du mois, tous les étudiants auront reçu une réponse.

M. Louis Maheu souligne que la Faculté des études supérieures a privilégié dernièrement les activités relatives à l'octroi des grades : au niveau du doctorat, le processus se déroule bien alors que pour la maîtrise, l'on rencontre plus de difficultés. Pour les admissions, la faculté accuse un retard principalement en ce qui a trait aux refus d'admission et ce, en raison de la priorité accordée au traitement des dossiers complets pour lesquels une réponse positive est donnée. En ce qui a trait au cheminement des étudiants, les cours et les examens se font de façon habituelle.

#### AU-446-5.1.2 Nouveau gouvernement

AU-446-5.1.2

Le recteur dit avoir récemment rencontré le nouveau premier ministre, le ministre responsable de la recherche, M. Michel Audet et la présidente du Conseil du trésor Mme Monique Jérôme-Forget qui ont indiqué que les finances de la province étaient en difficulté. Ils ont affirmé leur volonté de protéger la santé et l'éducation tout en soulignant qu'il ne fallait pas s'attendre à une augmentation importante des ressources dans ces domaines. Le budget du précédent gouvernement ne prévoyait aucun réinvestissement pour l'année 2003-2004 mais comportait des provisions pour le financement des coûts de système; il appert que cela est acquis. Le recteur regrette que l'on ne tienne pas compte de l'important travail effectué sur l'implantation de la grille de financement. Lors d'une rencontre avec le nouveau ministre de l'Éducation prévue jeudi prochain, les représentants de la CREPUQ vont s'employer à protéger les acquis et à conserver les coûts indirects de la recherche. (L'an dernier, le gouvernement du Québec avait fait une ponction de 16 M\$ dans ce versement.). On fera valoir que les universités sont sous financées à hauteur de 375 M\$ et que toute ponction accroît leur sous financement.

#### AU-446-5.1.3 CHUM

AU-446-5.1.3

Le recteur observe qu'aucune décision finale n'a été annoncée à propos du CHUM avant les dernières élections. Il existe un à priori favorable du gouvernement en regard de cette question, mais il serait surprenant que celui-ci accepte tel quel le projet élaboré par le gouvernement précédent; il devra se l'approprier. D'ici la mi-juin, une prise de position devrait être arrêtée, le gouvernement voulant qu'une décision soit prise à ce propos à l'automne prochain.

#### AU-446-5.1.4 Organismes subventionnaires

AU-446-5.1.4

Le recteur indique que les organismes subventionnaires relèvent maintenant du ministère du Développement économique et régional. À court terme, on s'emploiera à protéger ces fonds qui, sous l'ancien gouvernement, ont subi une coupure de 3 %, ce qui a entraîné des compressions dans les programmes qu'ils financent. Bien qu'il soit surprenant que les organismes subventionnaires relèvent de ce ministère, ce qui importe c'est que le ministre ait du poids dans le cabinet. Or le titulaire du poste, M. Michel Audet, est un des ministres les plus importants du cabinet.

#### AU-446-5.1.5 Collation solennelle des grades

AU-446-5.1.5

Le recteur informe l'Assemblée que la collation solennelle des grades a été reportée à l'automne; elle aura lieu le vendredi 19 septembre prochain.

AU-446-6      PÉRIODE DE QUESTIONS      AU-446-6

AU-446-6.1    Admissions      AU-446-6.1

M. Anatole Joffé demande s'il est trop tôt pour connaître le nombre d'admissions au premier cycle et aux cycles supérieurs.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne qu'à ce jour 88 % des offres d'admission ont été acceptées comparativement à 92 % l'an dernier. Il reste à voir l'impact du conflit pour les étudiants qui s'inscrivent après les offres. Certaines unités tiennent leurs inscriptions en juin et d'autres plus tard. Les résultats d'autorisations d'inscriptions sont encourageants. M. Louis Maheu indique qu'au 17 mai, le traitement des demandes aux cycles supérieurs accusait un retard de 28 % en comparaison avec l'an dernier et ce, en raison du traitement prioritaire des dossiers complets. Les refus n'ont pas encore été traités.

M. Jean-Pierre Thouez souligne que le pourcentage d'étudiants qui n'ont pas encore répondu aux offres d'admission lui semble important à ce temps-ci de l'année. Il s'informe des mesures supplémentaires que les facultés mettront en œuvre pour rejoindre le niveau d'admission des années précédentes.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne que la priorité est de relancer les étudiants à qui des offres ont été faites en vue de répondre à leurs questions et inquiétudes. La différence de 4 % se retrouve dans les programmes contingentés car les programmes non contingentés ont été traités en premier lieu. M. Louis Maheu indique que la direction de la FES a ciblé les unités qui accusaient un retard en regard des admissions. De l'aide leur a été proposée et d'ici quelques semaines, la situation devrait être revenue à la normale.

AU-446-6.2    Article dans « Le Devoir »      AU-446-6.2

M. Anatole Joffé indique que l'une des dernières éditions du journal « Le Devoir » reproduisait un article de M. Jean Larose et un autre de M. Marcel Fournier portant sur le terrorisme intellectuel. Il trouverait opportun que la direction réagisse favorablement à ce genre d'interventions.

Le recteur souligne que la direction encourage les membres de la communauté à intervenir dans les débats publics. Dans certaines thématiques, l'Université est très présente et moins dans d'autres. Ce type d'interventions constitue une des contributions que l'Université peut, via ses professeurs, rendre à la société.

AU-446-6.3    Élargissement de la composition des conseils de faculté      AU-446-6.3

M. René Parenteau souligne que la grève lui a permis de se rapprocher du personnel de sa faculté (aménagement). En raison de l'implication du personnel aux projets de la faculté, il souhaiterait que la composition du conseil soit élargie pour compter un représentant des cadres et professionnels et un représentant du personnel de soutien (dont par ailleurs le droit de vote serait limité). Il s'informe de la procédure à suivre pour ce faire.

Le secrétaire général souligne qu'il y a trois ou quatre ans, les conseils de facultés ont été invités à s'adjoindre des représentants du personnel non enseignant comme observateurs. Conférer à ces derniers le statut de membres suppose d'amender les statuts. La question sera référée au Comité de l'ordre du jour pour qu'il en prévoit l'inscription de l'opportunité d'une telle modification à l'ordre du jour de l'Assemblée.

AU-446-6.4 Espaces

AU-446-6.4

M. André-Pierre Contandriopoulos souligne que le Pavillon Marguerite d'Youville fait face à un manque d'espaces très important. (Récemment, il a dû donner un cours multi groupes dans des salles différentes). Il s'informe des possibilités de corriger cette situation.

Le recteur observe que la question des espaces pose un problème majeur dans plusieurs secteurs. Malgré les constructions, l'Université est encore en déficit d'espaces. En 2005-2006 ce déficit sera de 31 000 mètres carrés. Le contexte général amène la direction à réfléchir à la configuration du campus. Une solution devra être trouvée pour le Pavillon Marguerite d'Youville vu notamment la croissance prévue en sciences infirmières. M. Michel Trahan ajoute que des échanges ont eu lieu avec les directions des facultés de médecine et des sciences infirmières. Avant de trouver une solution plus structurante, une solution de transition doit être mise en place.

AU-446-7 COMITÉ DE NOMINATION

AU-446-7

La porte-parole du Comité est invitée à faire rapport. Mme Denise Angers indique d'abord que le Comité n'est pas prêt à faire rapport au sujet du Comité de la planification.

AU-446-7.1 Comité des différents : :  
Nominations d'un membre et d'un membre  
suppléant aux autres membres

AU-446-7.1

Mme Denise Angers signale que les mandats de de MM. Arnaud Sales et Domenico Fasciano viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme Mme Guylaine Vallée comme membre et renouvelle la nomination de M. Domenico Fasciano comme membre suppléant aux autres membres au Comité des différents pour un mandat échéant le 31 mai 2007.

AU-446-7.2 Comité de la recherche :  
Nominations de deux membres professeurs  
et d'un membre étudiant

AU-446-7.2

Mme Denise Angers signale que les mandats de M. Moïse Bendayan et de Mme Marie McAndrew viennent à échéance le 31 mai prochain alors que M. François Vincent a démissionné de son poste.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée renouvelle le mandat de Mme Marie McAndrew et celui de M. Moïse Bendayan comme membres professeurs pour un mandat de trois ans, échéant le 31 mai 2006 et nomme M. Mathieu Leblanc comme membre étudiant pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2005.

AU-446-7.3 Comité des règlements :  
Nomination d'un membre

AU-446-7.3

Mme Denise Angers indique que le mandat de Mme Louise Dagenais vient à échéance le 31 mai prochain. Cette dernière n'ayant pu être rejointe, le Comité propose à l'Assemblée de renouveler le mandat de Mme Louise Dagenais comme membre du Comité des règlements sous réserve de son accord.

Sur proposition du Comité des règlements, l'Assemblée, sous réserve de l'accord de Mme Louise Dagenais, renouvelle le mandat de cette dernière comme membre du Comité des règlements pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007.

AU-446-7.4 Comité du statut du corps professoral : Nomination de deux membres AU-446-7.4

Mme Denise Angers souligne que les mandats de Mmes Marie-Thérèse Chicha et Diane St-Jacques viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité du statut du corps professoral, l'Assemblée renouvelle les mandats de Mmes Marie-Thérèse Chicha et Diane St-Jacques comme membres du Comité du statut du corps professoral pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007.

AU-446-7.5 Comité de l'ordre du jour : Nomination de deux membres AU-446-7.5

Mme Denise Angers souligne que le mandat de M. Nicolas Fournier ainsi que le sien viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme Mme Fabienne Pironnet et M. Jonathan Harvey comme membres du Comité de l'ordre du jour pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007, mais ne dépassant pas leur mandat comme membres de l'Assemblée universitaire.

AU-446-7.6 Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un président, d'un membre et d'un suppléant aux autres membres AU-446-7.69

Mme Denise Angers indique que le mandat de Mme Louise Viau et celui de M. Jean Panet-Raymond viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité des règlements, l'Assemblée nomme M. Alain Roy comme membre et président et renouvelle le mandat de M. Jean Panet-Raymond comme membre suppléant au professeur pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007.

AU-446-8 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES AU-446-8

Le secrétaire général signale que l'Assemblée doit pourvoir aux postes laissés vacants par Mme Geneviève Lanoue-Larue et MM. Nicolas Fournier et François Vincent comme membres étudiants à la Commission des études.

Sur proposition de M. Philippe Bélanger dûment appuyée, l'Assemblée en vertu de l'article 22 f) de la Charte, recommande au Conseil la nomination de MM. Jonathan Harvey, Pierre-Alain Benoît et Mathieu Le Blanc à la Commission des études pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2007.

AU-446-9      RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF      AU-446-9  
RELATIVE À LA NOMINATION AU COMITÉ DE  
DISCIPLINE DE DEUX MEMBRES CHOISIS PARMİ  
LES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET  
D'UN MEMBRE CHOISI PARMİ LES ÉTUDIANTS

Mme Denise Angers signale que les mandats de M. Georges Aird, Mme H el ene David, MM. Laurence McFalls, Gilles Trudeau viennent    ch eance le 31 mai prochain. L'Assembl e doit  galement pourvoir au remplacement de Mme Genevi ve Lanoue-Larue, d missionnaire.

Sur proposition du Comit  de nomination, l'Assembl e recommande au Comit  ex cutif la nomination de Mme Diane Veilleux   titre de membre et de pr sident et celles de Mme Louise Viau et M. Jean-Luc S n cal comme membres choisis parmi le personnel enseignant, de celle de M. Mathieu Leblanc comme membre choisi parmi les  tudiants et de celle de M. Laurence McFalls comme membre choisi parmi le personnel enseignant, au Comit  de discipline pour des mandats  ch ant le 31 mai 2007.

AU-446-10      RAPPORTS DES PR SIDENTS DU COMIT  DE LA :      AU-446-10  
PLANIFICATION, DU COMIT  DE LA RECHERCHE  
ET DU COMIT  DU STATUT DU CORPS PROFESSO-  
RAL SUR L' TAT DES TRAVAUX DE LEURS COMIT S

Le secr taire g n ral signale que les rapports des pr sidents ont  t  transmis pour information lors de la derni re s ance. Il s'informe si les membres ont des questions   cet  gard.

Aucune question n'est soulev e en regard de ces documents.

AU-446-11      COMIT  DE LA PLANIFICATION :      AU-446-11  
Priorit s d'action 2003-2006

Le vice-recteur   la planification et aux relations internationales est invit    faire rapport.

M. Fran ois Duchesneau souligne que les priorit s d'action 2003-2006 prennent la rel ve des priorit s d'action 2000-2003. L'on se rappellera que ces derni res pr voyaient un projet d'avenir visant   positionner l'Universit  parmi les grandes universit s publiques de recherche sur le plan de la qualit  des  tudiants, du renouvellement du corps professoral et de la qualit  des activit s d'enseignement, de formation et de recherche. Les priorit s d'action 2003-2006, quant   elles, mettent l'accent sur la r ponse de l'Universit  aux besoins de la soci t  en main d' uvre hautement qualifi e, notamment en d tenteurs de doctorat. Le cadre budg taire est celui d'une reconduction du budget avec une augmentation   la marge des revenus (financement partiel des co ts de syst me et maintien du niveau de subvention pour les frais indirects de la recherche) en dessinant toutefois les d veloppements souhaitables qui requerraient un cadre budg taire plus favorable que le statu quo actuel. L'un des objectifs des priorit s 2000-2003 consistait en une augmentation des effectifs professoraux. En 1998-1999, l'on d nombreait 1198 postes de professeurs. Le nombre de postes allou s en 2000-2003 a  t  de 1395 et le nombre de postes combl s au 31 mai prochain est de 1300. La cible est de 1427 professeurs pour 2006 pour un recrutement de 300 nouveaux professeurs.

Se r f rant   l' volution de l'effectif  tudiant, M. Fran ois Duchesneau signale qu'en 2002-2003, l'on comptait un total de 29 305 eetc. La cible en 2003-2006 passe par la stabilisation du nombre d' tudiants au 1er cycle (de 24 150   25 803), la consolidation du nombre d' tudiants au 2  cycle (3 925   3 933) et l'augmentation du nombre d' tudiants au 3  cycle (1 230   1 800). Compte tenu que l'accroissement au 3  cycle n'a pas  t  r alis  en 2000-2003, le d fi d'une augmentation de pr s de 600 eetc est de taille. Il s'agira aussi de d cerner   plus long terme environ 300 doctorats par

année, soit une soixantaine de plus qu'à l'heure actuelle et quelque 25 doctorats de plus que ce que l'Université a déjà produit. Le vice-recteur précise que la poursuite de ces objectifs requiert des stratégies ciblées : diversifier le bassin de recrutement des étudiants à être admis au 3<sup>e</sup> cycle et hausser les exigences à l'admission, réaménager la filière recherche par le passage direct ou accéléré aux études doctorales, réduire le taux d'abandon des étudiants inscrits aux études doctorales, conformément aux cibles sectorielles fixées - la cible globale de persévérance étant de 55 %, et réduire la durée des études de doctorat de 18 à 15 sessions et assurer de diverses sources un financement plus adéquat des études doctorales.

Relativement aux activités d'enseignement et de formation, M. François Duchesneau souligne qu'au premier cycle, les objectifs de 2000-2003 continuent de prévaloir. Il s'agira de poursuivre les objectifs que l'Université s'était fixés portant sur la création de nouveaux programmes, sur la modification des programmes existants, sur les exigences à l'entrée, sur le taux de diplomation ainsi que soutenir le passage des étudiants aux études supérieures en réaménageant les structure de programmes de baccalauréat spécialisé (formation à la recherche). En formation continue, il y a lieu de noter que les effectifs étudiants de la FEP ont atteint au 1<sup>er</sup> cycle un sommet historique de quelque 120 000 crédits étudiants, soit une augmentation de 40 % par rapport à 1998. Le succès de l'implantation des campus régionaux à Laval et à Longueuil incite à consolider cet acquis, voire à développer d'autres initiatives analogues. Aux études supérieures, la croissance par rapport à 1998 des inscriptions aux programmes de DESS (54 %) et aux autres programmes courts (47 %) et les interrogations que soulèvent ces développements feront l'objet d'analyses de la part d'un comité mandaté à cette fin. En regard des activités de recherche, l'Université a consolidé et accru sa performance en recherche subventionnée, en profitant notamment des programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation, des Chaires de recherche du Canada, du Programme FCAR/NATEQ des chercheurs boursiers, et en misant sur des développements majeurs de recherche. À la fin de l'année 2001-2002, le pourcentage des professeurs avec revenus de recherche est passé à 75 % et l'Université doit atteindre 80 % au cours des trois prochaines années. De 2002 à 2003, l'Université s'était fixé un objectif d'augmentation de 20 % des revenus totaux de recherche (par rapport à 2000-2001), soit une cible de 222 M\$; comme l'Université a largement dépassé cette cible (en obtenant 232 M\$ en 2002-2003), l'objectif est de hausser celle-ci à 270 M\$ en 2005-2006.

Sur le plan de l'internationalisation, il s'agira de réaliser de nouveaux projets de coopération qui ajoutent à la valeur des activités d'enseignement et de recherche de l'institution, d'accroître les séjours d'études et de recherche à l'étranger notamment aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, d'accroître le nombre d'étudiants étrangers de fort niveau poursuivant des études de maîtrise et de doctorat à l'Université, de soutenir le développement d'ententes de cotutelle de thèse de doctorat au-delà des institutions et des pays déjà concernées, de favoriser l'internationalisation des formations par l'établissement de cursus intégrés et de programmes conjoints, de développer le réseau des chaires d'études américaines et de fonder le Centre d'études internationales. L'intégration des TIC consiste à définir et implanter une politique institutionnelle de sécurité informatique, à poursuivre le développement des Carrefours des TIC de la DGTIC et des Carrefours d'information et d'apprentissage des bibliothèques, à soutenir les chercheurs dans la mise à jour de leur parc informatique et à faire évoluer les applications de gestion institutionnelle (Le projet PIGE a été remplacé par le projet Évolution). Les bibliothèques se définissent comme un service de soutien à l'enseignement et à la recherche qui doit répondre aux besoins d'un corps professoral et enseignant en mutation et d'effectifs étudiants en croissance. Les bibliothèques constituent une infrastructure majeure de recherche qui doit évoluer et croître au rythme même d'expansion des activités de recherche dans tous les secteurs disciplinaires. Une évaluation réaliste des montants à affecter aux bibliothèques devra être faite en profitant en particulier du financement accru des frais indirects de recherche pour s'approcher autant que possible de l'objectif.

En regard des personnels de soutien, quatre objectifs prioritaires seront poursuivis, soit l'application des meilleures pratiques de gestion des ressources humaines en vue d'adapter et d'améliorer les processus; une gestion des ressources humaines misant sur le renouvellement des compétences et la formation des divers personnels, une

planification de la relève en gestion et, dans les postes clés, la création d'un nombre limité de postes pour certaines fonctions stratégiques, postes que devront justifier la comparaisons des effectifs avec ceux des grandes universités de recherche comparables, l'augmentation des clientèles étudiantes ainsi que le développement du corps professoral. Sur le plan de la reconfiguration du campus, il s'agira de réaliser une intégration plus poussée des espaces et des aménagements physiques conformément à la mission d'enseignement et de recherche de l'institution, de mettre en œuvre un ensemble de projets de grande envergure, certains réalisés depuis lors, d'autres en cours d'exécution et de répondre aux besoins résultant de l'accroissement des effectifs étudiants, du recrutement de nouveaux professeurs, de l'expansion majeure des activités de recherche, des besoins d'agrandissement et de réaménagement liés aux fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche. Enfin, en regard des ententes de planification avec les facultés et de l'évaluation des unités d'enseignement et de recherche, le vice-recteur observe qu'à l'établissement de priorités d'action institutionnelles, doit correspondre un processus analogue dans les facultés et dans les départements. Résultant de l'analyse des enjeux institutionnels, facultaires et départementaux, le processus de planification dans les unités d'enseignement et de recherche, se déroulera dans le cadre de nouvelles ententes de planification avec les facultés et dans le cadre du processus en cours de l'évaluation des départements.

Le recteur souligne que ces priorités ont été discutées avec les doyens et à chacune des étapes avec le Comité de la planification. Il observe que les priorités 2000-2003 ont été axées sur les problèmes vécus alors par l'Université, soit notamment la déperdition de clientèles et les problèmes financiers résultant de décisions gouvernementales. Les priorités 2003-2006 se situent dans un contexte différent. Après avoir réfléchi aux attentes de la société, l'on a examiné comment l'Université pouvait y répondre. La situation de l'Université est différente de ce qu'elle était dans les années 60 et 70. Les temps ayant beaucoup changé, on ne peut penser que le reste du monde va alimenter l'Université en ressources humaines. Or, il faudra pouvoir renouveler le corps professoral, recruter plus de professeurs, exercice qui s'avérera difficile vu les besoins des autres institutions canadiennes; en effet d'ici 2011, 30 à 40 000 professeurs devront être recrutés au Canada.

En réponse à un commentaires de M. Samir Saul qui comprend que la création de 228,5 postes a été projetée en 2000-2003 et que seulement 79,5 ont été comblés au 6 janvier dernier, M. François Duchesneau souligne que pendant ce temps des postes ont également été libérés. Le total en recrutement est de 300 nouveaux postes. Le recteur ajoute que l'on compte des postes de remplacement et des postes nouveaux. Or, lorsque l'on comble entre 100 et 110 postes, il est difficile d'aller au-delà. Les unités ont les postes, mais il leur est difficile de recruter.

Donnant suite à un commentaire de M. Jean McNeil qui souligne que le tableau laisse penser que la difficulté de recrutement semble être au niveau des nouveaux postes, le recteur observe qu'il faut corriger cette impression qui est inexacte. Par rapport au plan 2000-2003, il y a eu ajout de postes nouveaux, mais ils n'ont pas tous été comblés.

M. Samir Saul souligne que M. François Duchesneau indique que le cap de la cible de 1427 professeurs réguliers est maintenu alors que le recteur fait valoir que la situation financière de l'Université sera moins favorable; dans ce contexte, il se demande si la cible est réaliste.

Le recteur soumet que les postes sont disponibles et financés, mais ne sont pas tous remplis. La cible a été déterminée de façon réaliste; si des compressions intervenaient, il faudrait voir. Cependant si le financement des coûts de système et des coûts de recherche est garanti et que les effectifs étudiants augmentent au 3<sup>e</sup> cycle, la cible sera maintenue. La contrainte la plus importante n'est pas le financement, mais le recrutement de professeurs, au rythme de cent par année.

M. Jean McNeil se dit entièrement favorable à la priorité accordée à l'internationalisation. Dans les moyens d'action, le document reconnaît de façon explicite les projets de coopération dans la mesure où ils supportent la mission de l'Université en

enseignement et en recherche. En regard du développement de la recherche, il souligne que sa faculté (aménagement) est petite et extrêmement multidisciplinaire. La faculté est en mesure de contribuer aussi bien en sciences humaines, sociales, qu'appliquées, mais son intégration dans les projets de recherche suppose un maillage avec d'autres unités. Il souhaite (vu l'importance d'un pôle majeur comme la Technopole) que le plan d'action favorise la collaboration de plus petites unités en un regroupement majeur dans la mesure où celles-ci ne bénéficient pas de subventions de recherche spécifiquement dédiées.

Le recteur fait valoir que l'on examine les projets mis en place dans le domaine des arts, des lettres et des sciences humaines où beaucoup de choses ont été faites. Le rapport Duchesneau aidera à cibler ce sous-secteur pour les trois grands secteurs.

M. Roger B. Richard souligne qu'en page 25 du document, l'on réfère au développement de projets majeurs de recherche et à la révision du Plan stratégique de recherche. À la page 26, on énumère les principaux défis qui s'imposent à l'Université, notamment « la concentration des ressources afin de favoriser les regroupements de chercheurs dans les domaines de recherche reconnus ou en émergence où l'institution veut manifester son leadership notamment en arts et en lettres et sciences humaines ». Or, il signale que dans son avis intitulé : « Bâtir et innover. Tendances et défis dans le secteur du bâtiment » le Conseil de la science et de la technologie du Québec conclut avec trois recommandations dont la troisième se lit ainsi : Que les universités et les organismes subventionnaires cherchent à intensifier l'enseignement et la recherche sur le bâtiment. Pour les universités, en demandant la création de chaires de recherche sur le bâtiment, et en accordant la priorité à l'embauche de professeurs spécialisés en bâtiment, et pour les conseils subventionnaires, en consacrant une enveloppe au secteur du bâtiment. » Vu l'importance de la question et des ressources de la facultés et de l'École Polytechnique, M. Roger B. Ricard estime que l'Université serait en mesure de jouer un rôle prépondérant dans le domaine.

Le recteur prend note du commentaire. Si le gouvernement suit les avis du conseil un premier pas aura été effectué. Il faut comprendre que lors d'une ouverture de cette nature, les premiers sur le terrain doivent prendre les initiatives appropriées.

M. Jean-Pierre Thouez estime que le premier paragraphe de la page 6 devrait être plus détaillé et distinguer entre les postes comblés à la suite de départs (retraite ou autre) et les nouveaux postes. Par ailleurs, il demande en quoi consiste le Centre d'études internationales dont on propose la création, observant que des unités oeuvrent déjà dans ce domaine.

Le recteur souligne que dans son allocution de l'automne dernier, il a référé à la création éventuelle de ce centre; depuis, le dossier a progressé.

M. François Duchesneau indique qu'il s'agit de fonder le Centre, en poursuivant une stratégie de consolidation des programmes d'études et des centres de recherche (exemple : Centre d'études de l'Asie de l'Est) voués aux divers volets de ce domaine et impliquant dans certains cas des partenariats avec d'autres institutions. Le projet est d'ajouter des volets d'activités scientifiques au domaine. La réflexion est en cours dans ce dossier.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne qu'en page 1 du document, on préconise de reconfigurer l'Université sur ses forces. En page 37, on précise que certains des objectifs stratégiques poursuivis sont le positionnement stratégique des unités d'enseignement et de recherche par rapport aux grandes orientations de l'institution et aux unités comparables à l'échelle nationale et internationale ainsi que l'amélioration continue de la qualité et de la pertinence des activités d'enseignement et de recherche et tout particulièrement des programmes d'étude. Face à cette prise de position, il demande si certains secteurs risquent d'être mis de côté.

Le recteur observe que l'arrivée de cent nouveaux collègues à chaque année va forcément modifier l'Université et ce, en fonction des disciplines et de l'encadrement différent aux études supérieures. Ces années constitueront des périodes

dynamiques dans l'institution mais créeront dans certains sous-secteurs des tensions temporaires. Bien vieillir dans une université, c'est accepter que ceux qui arrivent aient des cultures différentes. On devra s'efforcer de comprendre cette évolution et l'intégrer.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne qu'à la page 31, le document réfère à l'opportunité de consolider les services de la DGTIC. Il demande si l'on a songé au degré de satisfaction des étudiants à cet égard signalant que pour un de ses cours un travail doit se faire sur l'internet et les étudiants ont évoqué des difficultés à recourir à ce moyen.

Mme Maryse Rinfret-Raynor observe que l'évaluation de la prestation de cours est un des moyens qui sert à mesurer la satisfaction des étudiants. Pour ce qui est des nouvelles technologies de l'information et de leur impact sur les étudiants, la question est à l'étude.

Le recteur signale que l'Université suit de très près la question des cours en ligne et de la propriété intellectuelle. Il appert qu'il y a lieu de relativiser la question. Néanmoins, on commence à en voir les enjeux ainsi que les problèmes juridiques qui en découlent. L'on met de plus en plus en doute que des enrichissements collectifs majeurs peuvent découler de ces technologies en regard de l'enseignement.

M. Stéphane Molotchnikoff indique qu'en regard du recrutement des étudiants étrangers l'Université fait face à une concurrence encore plus importante que celle qu'elle vit en rapport du recrutement du corps professoral. À son avis, il y aurait lieu que l'Université ait une plus grande visibilité à ce titre.

Le recteur fait valoir qu'au niveau du doctorat, la qualité du milieu de formation et du programme sont fonction de la qualité des étudiants. Il y a donc lieu de recruter au niveau international.

M. Louis Maheu souligne que diverses mesures existent pour attirer les étudiants. Ainsi, la Faculté des études supérieures a mis sur pied un programme de financement qui prend en charge les frais **différentiels de scolarité des meilleurs étudiants internationaux** pour les deux premières années **de leur programme doctoral**. Il appert que ce **financement** a un bon pouvoir d'attraction. Par ailleurs, il existe une grande souplesse par rapport à la langue; ainsi les mémoires peuvent être présentés dans la langue maternelle de l'étudiant non francophone.

En réponse à une question de M. André-Pierre Contandriopoulos, M. François Duchesneau confirme que le Centre d'études internationales sera un milieu d'accueil de la maîtrise. Par ailleurs, il souligne que l'Université est à développer un programme de cotutelle à l'extérieur de la France, soit avec la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. L'Université veut développer des partenariats dans le contexte européen dans des thématiques très intéressantes. La formule est différente de la cotutelle, il s'agit de cursus intégré. M. André-Pierre Contandriopoulos comprend, des précédents propos du recteur, que c'est aux unités de base de prendre l'initiative et d'ensuite présenter leurs projets à la direction, M. François Duchesneau le confirme faisant valoir qu'un réseau constitué est nécessaire dans ces dossiers.

M. Najib Lairini souhaiterait que l'Assemblée soit davantage informée sur le Centre d'études internationales et ce en termes de configuration, de ressources. Relativement aux TIC, il comprend qu'il y aurait une volonté de les rendre accessibles à tous. Or, il souligne que beaucoup de membres du personnel enseignant n'ont pas encore accès à ces technologies. Il demande comment le vice-recteur pense généraliser cet accès.

M. François Duchesneau indique que le projet du Centre d'études internationales est dans la phase de la formulation et devra faire l'objet de discussions avec les doyens. Relativement à la seconde question, Mme Gisèle Painchaud indique que la question sera examinée avec les représentants syndicaux dans les suites de la signature de la convention collective. M. François Duchesneau profite de l'occasion pour souligner que sans l'apport des chargés de cours, l'Université n'aurait pas été en mesure de réaliser les objectifs mis de l'avant dans les priorités d'action vu notamment les difficultés de recrutement du corps professoral et l'augmentation des clientèles. M. Michel Trahan

ajoute que compte tenu de la proportion importante des enseignements donnés par les chargés de cours, il y a lieu de leur généraliser l'accessibilité aux TIC.

Mme Thérèse Cabana confirme que des postes de professeurs sont accordés aux unités, mais que celles-ci ne peuvent les combler. La difficulté qui est encore plus grande pour les professeurs qui ne sont pas canadiens s'explique notamment par deux facteurs, soit la langue et la rémunération. À son avis, il y a lieu de revoir la structure salariale pour la rendre équitable tant aux professeurs qui sont en poste qu'à ceux qui sont recrutés. Par ailleurs, elle estime que l'Université devrait se doter d'un bureau qui aiderait au recrutement en fournissant, aux candidats potentiels, des informations sur l'achat d'une maison, l'éducation des enfants, faisant valoir que le directeur de département à qui sont posées telles questions n'a ni le temps, ni l'expertise pour y répondre. Elle souligne que les universités américaines se sont dotées de tels bureaux dès le début des années 80. Il faut comprendre que les offres non acceptées peuvent tenir au fait que les professeurs préfèrent d'autres institutions mais leurs décisions peuvent aussi être influencées par l'avis des conjoints que l'on n'a pas su attirer.

Le recteur observe que chaque département vit sa propre expérience en recrutement. Dans les faits, les résultats se sont avérés excellents. L'expérience révèle que lorsque l'Université a été en concurrence avec d'autres institutions, elle ne perdait pas plus que d'autres. La question salariale se pose partout; elle est cruciale pour ceux que l'on recrute et ceux qui sont en poste. L'objectif poursuivi est de se donner la capacité de recruter et s'assurer que les personnes en place soient contentes de leur sort.

Mme Gisèle Painchaud souligne qu'à l'été un service afférent au recrutement sera implanté à la DRH et ce, avec l'aide d'une unité spécialisée dans le domaine.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption des priorités d'action 2003-2006.

AU-446-11 COMITÉ DES RÈGLEMENTS : : AU-446-11

Le président du Comité des règlements est invité à faire rapport.

AU-446-11.1 Modifications du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire AU-446-11.1

M. José Woehrling rappelle que lors de sa 434<sup>e</sup> séance l'Assemblée, lors d'un échange sur son fonctionnement et celui de ses comités, adoptait des propositions se rapportant à son règlement de régie interne et en confiait la mise en forme juridique au Comité des règlements. La période de questions passant de vingt à trente minutes, l'alinéa b) de l'article 12 a été amendé en conséquence et une modification de concordance a ainsi été apporté à l'alinéa c) du même article pour prévoir que l'étude des points privilégiés commence au plus tard soixante-dix minutes après le début de la séance. La coutume de prévoir la tenue de séances intensives a été ajoutée au règlement et fait l'objet de l'article 3 g). D'autres modifications de concordance ont été apportées. Pour prévoir que des comités spécifiques présenteraient des rapports d'étape ou d'information sur l'état de leurs travaux lors de ces séances intensives, un alinéa a été ajouté à l'article 4 et un nouvel article 8 a été prévu. Un nouvel article 19 a également été ajouté et se rapporte au calendrier des séances. Enfin, les articles 18 et suivants devront être renumérotés 20 et suivants. En réponse à M. Jean McNeil, le secrétaire général indique que lors des séances intensives les présidents du Comité de la recherche, du Comité de la planification et du Comité du statut du corps professoral sont invités à présenter des rapports d'étape ou d'information sur l'état des travaux de leurs comités.

Sur proposition du Comité des règlements, l'Assemblée modifie, tel que proposé au document A-21/446<sup>c</sup>/390, son règlement de régie interne.

AU-446-11.2 Modifications du Règlement sur l'honorariat et l'éméritat AU-446-11.2

M. José Woehrling souligne que le Comité des règlements a été saisi par le secrétaire général d'une demande de révision de ce règlement dans la mesure où la mise en forme juridique de ce texte ne lui semblait pas correspondre à l'esprit des décisions de l'Assemblée. En effet, l'initiative de la présentation du dossier aux fins de l'éméritat n'appartient pas au professeur qui prend sa retraite. Elle relève du Comité de l'éméritat assisté des doyens ou des directeurs de département, selon le cas. Bref, l'éméritat est une distinction que l'on se fait octroyer et non refuser. M. José Woehrling observe qu'il s'agit donc de modifier les articles 5,6 et 7 du règlement dont il fait lecture.

M. Luc Granger note que l'article 5 prévoit que le doyen ou le directeur s'assure que les dossiers des professeurs qui prennent leur retraite soient à jour. Il s'interroge sur le choix des mots demandant ce qu'il arrive si le professeur ne le fait pas.

M. José Woehrling souligne qu'il s'agissait de trouver une formulation plus neutre que le verbe « invite ». Si un professeur ne voit pas à ce que son dossier soit à jour, il devra en assumer les conséquences. Il s'agit davantage d'une obligation de moyens que de résultats.

M. Roger B. Richard se réjouit que le texte corrige l'ambiguïté qui existait quant à savoir qui prenait l'initiative de l'éméritat. Par ailleurs, comme le dossier des personnes doit être présenté au plus tard un an après leur retraite, il trouverait opportun de prévoir un moratoire qui permettrait de présenter les dossiers des professeurs qui ont pris leur retraite depuis un an.

Le secrétaire général prend acte du commentaire qui sera acheminé au Comité des promotions.

Sur proposition du Comité des règlements, l'Assemblée modifie le Règlement sur l'honorariat et l'éméritat conformément au document A-21/246<sup>c</sup>/391.

AU-446-12 COMITÉ DE LA RECHERCHE : AU-446-12  
Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux  
en enseignement et en recherche

Le vice-recteur à la recherche est invité à faire rapport.

M. Alain Caillé rappelle qu'en 1968 le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) a émis des directives relatives à l'utilisation des animaux en enseignement et en recherche. En 1979, le Conseil de l'Université adoptait les directives du CCPA et en 1988 le Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA) fut créé pour s'assurer du respect des exigences du CCPA. Parallèlement et aux mêmes fins, la Faculté de médecine vétérinaire s'est dotée d'un Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CEUA). Le CDEA ayant trouvé utile de retrouver dans une politique l'ensemble des directives concernant l'utilisation des animaux en enseignement et en recherche, il en a proposé l'adoption au Comité de la recherche. Le président du Comité de la recherche indique que le Comité recommande l'adoption de cette politique à l'Assemblée.

M. Stéphane Molotchnikoff demande si les principes de composition des comités sont suggérés par le CCPA ou s'ils sont déterminés par l'Université, estimant que 17 personnes pour siéger sur un comité lui semblent un nombre élevé.

Mme Marielle Gascon-Barré convient que le nombre de membres est élevé, mais signale que l'Université est soumise aux normes d'accréditation du CCPA qui exigent que toutes les personnes qui ont une expertise dans le domaine soient représentées sur le comité.

M. Stéphane Molotchnikoff signale que les demandes de fonds comportent tant un aspect éthique que confidentiel. Il conçoit mal que la confidentialité puisse être préservée avec un tel nombre de personnes.

Le secrétaire général fait valoir que comme des critères risquent de se recouper au sein de la même personne, le nombre de membres s'en trouvera vraisemblablement limité.

Sur proposition du Comité de la recherche, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption de la Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement conformément au document A-21/443<sup>e</sup>/388.

AU-446-13    PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ACHATS ET PLACEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES    AU-446-13

Le vice-recteur exécutif et au développement académique est invité à faire rapport.

M. Michel Trahan rappelle que lors de sa séance du 16 décembre dernier, l'Assemblée a recommandé au Conseil l'adoption de la Déclaration de principes proposée par le Groupe de travail sur les achats et les placements responsables. Au cours des échanges entourant le rapport, des suggestions ont été faites sur la composition, le mandat et le rattachement du comité aviseur dont la création était proposée. Ainsi la composition du comité sera élargie. Il comptera un représentant de chacun des groupes suivants à savoir le Comité de retraite, le Comité de placement du RRUM, le Comité de gestion du Fonds de dotation, les professeurs, les chargés de cours, le personnel de soutien et les étudiants de la FEP. La FAECUM ainsi que les cadres et professionnels sont déjà représentés au Comité. Relativement au mandat du comité, il est notamment recommandé que le Comité ait un rôle de conseil et que la promotion des achats et placements responsables constitue un aspect important du mandat du comité et ce, tant à l'interne qu'à l'externe. Quant à son rattachement, le Comité relèvera du Comité exécutif et fera rapport à l'Assemblée deux fois l'an lors de ses séances intensives.

Sur proposition de M. Jean McNeil appuyée par M. Roger B. Richard, l'Assemblée adopte les propositions du groupe de travail sur les achats et placements socialement responsables portant sur la composition, le mandat, le plan d'action et le rattachement du comité aviseur, conformément au document A-21/443<sup>e</sup>/387.

Le recteur informe l'Assemblée de la présence de Mme Paule Des Rivières, nouvelle directrice des publications, qui succède à Mme François Lachance.

AU-446-14    CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-446-14

La séance est levée à midi trente.

Adopté le 29 septembre 2003, délibération AU-447-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance